



**INTERDICTION DE FUMER ET DE VAPOTER DU TABAC
À L'INTÉRIEUR DE CET ÉTABLISSEMENT ET À MOINS
DE 9 MÈTRES DE TOUTE PORTE, PRISE D'AIR
OU FENÊTRE QUI S'OUVRE.**

**INTERDICTION DE FUMER ET DE VAPOTER DU CANNABIS
À L'INTÉRIEUR ET À L'EXTÉRIEUR
DE CET ÉTABLISSEMENT.**

**LOI CONCERNANT LA LUTTE CONTRE LE TABAGISME
LOI ENCADRANT LE CANNABIS**

1 877 416-8222

Québec 

INTERDICTION DE VENDRE DU TABAC À DES MINEURS

LOI CONCERNANT LA LUTTE CONTRE LE TABAGISME

1 877 416-8222

**Procurer du tabac aux jeunes,
c'est flamber leur avenir.**

La plupart des fumeurs ont commencé avant l'âge de 18 ans.

Québec.ca/tabagisme

Québec 